

Harvest Investment Fund – Global Convertible A (LU0442197868)

Un compartiment de Harvest Investment Fund
Société de gestion: Bellatrix Asset Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif est de préserver le capital à long terme.
- Le portefeuille est géré activement.
- L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme.

Le Fonds investissant principalement dans des obligations convertibles ou des instruments financiers similaires émis par des sociétés du

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale et afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

monde entier. De plus, de Fonds peut détenir des dépôts bancaires et investir dans d'autres fonds ou instruments du marché monétaire.

- Le compartiment peut avoir recours aux instruments dérivés pour réduire l'impact des fluctuations du marché sur le capital.
- Les actions peuvent être achetées et vendues chaque jour.
- Le rendement net et les plus-values de capital réalisées sont réinvestis.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur de risque reflète le profil de risque et de rendement. Plus l'indicateur appartient à une catégorie élevée, plus les chances de gain sont élevées, de même que le risque de subir une perte. L'indicateur de risque repose sur des données historiques et ne constitue pas une indication fiable de la future évolution du profil de risque. L'indicateur de risque du compartiment étant susceptible d'évoluer dans le temps, il ne constitue aucune garantie. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La catégorie d'actions appartient à la catégorie 4 parce que le cours a enregistré des fluctuations modérées par le passé.

Les catégories de risque suivantes peuvent être importantes et ne sont pas prises en considération de manière adéquate par l'indicateur de risque :

Risques de liquidité : lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, cela peut le cas échéant avoir un impact sur le risque de liquidité du compartiment dans son ensemble.

Risque de défaillance : le fonds résulte de la conclusion de contrats avec plusieurs contreparties. Lorsqu'une contrepartie devient insolvable, il peut arriver qu'elle ne s'acquitte pas ou que partiellement de sa dette.

Risques opérationnels et risques liés à la conservation de valeurs patrimoniales : le fonds peut être victime de fraude et/ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes provoquées par des événements externes ou provenant de l'insuffisance de procédures internes, de la défaillance de systèmes ou de la faute de collaborateurs de la société de gestion ou d'un organisme secondaire/dépositaire ou encore de tiers extérieurs.

Risques associés aux produits dérivés : le fonds peut recourir à des produits dérivés. Il s'agit d'instruments dont la valeur se réfère à une valeur de base. De légères variations de la valeur de base peuvent entraîner de fortes fluctuations de la valeur du produit dérivé. Autrement dit, le recours à des produits dérivés peut impliquer des risques supplémentaires.

Risques de crédit : Le compartiment investit directement ou indirectement dans des obligations (convertibles). Si l'émetteur d'une obligation (convertible) n'est pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la valeur nominale à temps, cela peut engendrer une perte totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible). La révision à la baisse de la solvabilité d'un émetteur peut également engendrer une baisse totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible).

Risque lié aux marchés émergents : le compartiment investit dans des pays émergents (pays moins développés), qui présentent en général de plus grands risques politiques, réglementaires et juridiques. Ils vont en outre de pair avec de plus grandes incertitudes économiques, une liquidité réduite, un taux d'inflation plus élevé ainsi qu'une dotation en capital plus faible.

Frais

Les frais et les commissions acquittés servent à financer la gestion courante, la conservation du patrimoine ainsi que la commercialisation des parts de fonds. Ils réduisent vos opportunités de revenus.

Frais ponctuels prélevés avant et après investissement

| | |
|--------------------------|------------------|
| Commission d'émission | 5,00% au maximum |
| Commission de rachat | 0,00% au maximum |
| Commission de conversion | 1,00% au maximum |

Frais prélevés au cours de l'année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 2,22% |
|----------------|-------|

Frais prélevés dans certaines circonstances

| | |
|-----------------------------|---|
| Commission de performance* | 15,00 % |
| Hurdle rate | 0,00 % |
| Référence | Euro Cash Indices LIBOR Total Return 3 Months EUR |
| Principe du high-water mark | Oui |

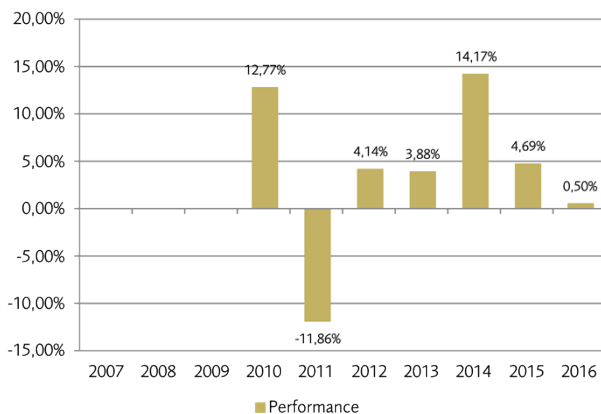
* Le montant réellement facturé au cours du dernier exercice s'élève à 0,00%.

Il s'agit du montant maximum qui est appliqué à la valeur des parts avant investissement ou qui est prélevé du prix de rachat avant le paiement. Les commissions peuvent dans des cas particuliers être moins conséquentes. Vous pouvez vous adresser à votre conseiller fiscal ou au service compétent dans votre cas pour connaître les montants actuels.

Les frais courants ne comprennent ni les frais liés aux performances du fonds ni les frais de transaction, à l'exception des éventuelles commissions liées à l'achat ou à la vente de parts de fonds cibles. Les frais courants indiqués ici ont été prélevés durant le dernier exercice du fonds qui s'est achevé le 30 juin 2016. Ils peuvent varier d'une année sur l'autre.

De plus amples informations sur les frais et les méthodes de calcul sont disponibles dans la documentation de vente qui peut être consultée sur le site Internet de la société de gestion www.bellatrix.lu.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

Les performances passées ont été calculées déduction faite de l'ensemble des frais, à l'exception des éventuelles commissions liées à l'achat ou à la vente de parts.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

La classe de parts a été libérée le 3 août 2009.

Informations pratiques

Organisme dépositaire: VP Bank (Luxembourg) SA, 1930 Luxembourg, Luxembourg

D'autres informations pratiques concernant le fonds, la documentation de vente, les derniers rapports annuels et semestriels disponibles ainsi que les prix actuels des parts sont disponibles gratuitement en langue anglaise sur le site Internet de la société de gestion www.bellatrix.lu

Des informations sur d'éventuelles autres classes de parts sont fournies dans la documentation de vente, dans les récents rapports annuels et semestriels ainsi que sur le site Internet de la société de gestion www.bellatrix.lu

Le fonds est soumis à la législation fiscale applicable en Luxembourg. Cela peut avoir des répercussions sur la manière dont les revenus issus de vos placements sont imposés. Par conséquent, nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou fiscal avant de décider d'investir ou non.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que si une des déclarations contenues dans le présent document est trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus. Ce document décrit la classe de parts susmentionnée. Toutefois, le prospectus et les rapports annuels et semestriels se réfèrent au fonds dans sa

globalité.

Il n'existe pas de responsabilité solidaire des différents compartiments du fonds entre eux. Autrement dit, ce qui joue un rôle pour vous en tant qu'investisseur, ce sont uniquement les gains et les pertes occasionnés par le compartiment susmentionné.

Les investisseurs ont en règle générale le droit de passer d'un compartiment du fonds à un autre. De plus amples informations sur la conversion de parts sont disponibles dans la documentation de vente. Jusqu'à nouvel ordre le fonds a seulement un portefeuille.

Ce fonds est autorisé en Luxembourg et réglementé par Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les détails relatifs aux politiques et aux pratiques actuelles de rémunération, incluant aussi une description de la manière dont la rémunération et les autres indemnités sont calculées ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution, peuvent être consultés sur <http://www.bellatrix.lu/wp-content/uploads/2016/09/BAM-Remuneration-Policy.pdf>. Sur demande, une version imprimée vous sera remise gratuitement. Les informations clés pour les investisseurs fournies ici sont exactes et à jour au 29 mai 2017.